



Le Rufféen



CONSEIL MUNICIPAL du 5 décembre 2023	RECENSEMENT	FOYER RURAL	PÔLE SCOLAIRE	VIE COMMUNALE
2-3	4-5	6	7	8

Editorial

Quand vous lirez ces lignes, le mois de décembre sera presque terminé et l'année 2023 aussi.

Ce dernier mois de l'année est riche pour la commune. Ce dimanche 10 décembre, nous avons pu célébrer notre traditionnel repas des aînés qui, cette année, a aussi rassemblé des habitants venus partager ce moment tant attendu par certains. Nous étions presque 90 et nous avons eu la joie d'avoir la présence de notre maire Gérard dont nous souhaitons une bonne convalescence.

Nous avons ensuite célébré notre Noël dans les Hameaux à la Maison Familiale et Rurale de Beaune-Grandchamp. Environ 70 petits et grands sont venus partager le vin chaud ou le chocolat, le tout accompagné de brioches et madeleines. Le Père Noël, malgré une activité grandissante durant cette période, a pu venir partager ce moment de convivialité.

Puis le samedi 23, les membres de la commission Animation et Lien Social ont procédé à la distribution des colis des aînés, qui eux aussi sont attendus par les personnes qui n'ont pu venir au repas.

Ces actions permettent des échanges en ces périodes de météo pluvieuse et procurent un moment de rencontre et de bonheur à tout un chacun.

La vie communale va ralentir durant cette période de fêtes, mais c'est pour mieux vous retrouver l'année prochaine, en particulier le 26 janvier, date à laquelle vous êtes tous conviés aux vœux de la municipalité.

Permettez-moi, au nom du conseil municipal et de moi-même, de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Cyril VACHON



La tournée du Père Noël

Il était partout !

Le 20 décembre au soir, il a rendu visite aux nombreux participants du Noël à Grandchamp, réunis autour de vin et chocolat chauds et d'agréables douceurs.

Puis, le 22 au matin, on l'a retrouvé au pôle scolaire où, à l'invitation de l'APE, il a rencontré les élèves, qui ont tous reçu un très beau livre.



A VOS AGENDAS... 2024 !

La cérémonie des vœux de la municipalité
aura lieu

vendredi 26 janvier 2024 à 19h00

à la salle du Foyer Rural.

Soyez nombreux à nous rejoindre !

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 5 décembre 2023

Absents : M. Gérard GREFFE, Mme Nolwenn BEROUJON.

Secrétaire de séance : M. Patrick SCHWIRTZ

Avant de commencer la séance, le premier adjoint informe qu'un cambriolage avec effraction a eu lieu au local communal dans la nuit du dimanche 4 au lundi 5 décembre 2023. Le véhicule Renault Master Camionnette ainsi que divers matériels (débroussailleuses, souffleur à feuilles, poste à souder) ont été dérobés.

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M. et Mme Robert DEMOULIN, d'un terrain sis rue des Viaux, cadastré section D n°812 pour 777m², section D N°814 pour 2a 23ca, au profit de Mme Élise GAY.

3. SUBVENTION PLATEFORME ADS

Le premier adjoint rappelle que le coût de l'instruction des autorisations d'urbanisme nous est facturé mais que ce coût nous est, en totalité ou en partie, restitué sous forme d'un fonds de concours devant financer un investissement du double du montant HT.

Ainsi, au titre de l'année 2022, l'instruction des autorisations d'urbanisme nous a coûté 8 016,57€. Le montant du fonds de concours s'élève à 4 505,76€, à condition de présenter une facture d'investissement de 9 011,52€ HT.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de financer divers achats ou travaux réalisés dont la liste figure en annexe et dont le montant s'élève à 10 995,42€ HT.

4. POINT SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

*** Suites poste animateur départemental France Services**

Le 1er adjoint rappelle que, lors de la précédente séance de conseil municipal, l'une des deux employées de la France Services envisageait de postuler à l'emploi d'animatrice départementale des réseaux France Services, poste créé pour la première fois en côte d'Or. Les modalités pratiques de cette création avaient suscité de nombreuses interrogations du conseil municipal. Le 1er adjoint fait lecture des réponses de la Préfecture, réponses arrivées après la date limite pour postuler.

M. VACHON précise que compte-tenu des incertitudes, des réponses alors non parvenues dans les délais, l'animatrice concernée a renoncé à postuler.

*** Augmentation nombre d'heures secrétariat – création poste à temps complet**

Compte tenu de la masse de travail de plus en plus importante de ce poste, conséquences en partie du désengagement de l'Etat, le 1er adjoint propose au conseil municipal d'augmenter les heures de secrétariat pour constituer un temps plein, le poste n'étant actuellement que de 33 heures. Il rappelle que cette augmentation permettrait également de prendre un(e) remplaçant(e) en formation plus aisément. La perspective du départ en retraite de la secrétaire actuelle dans 18 mois environ demande une organisation en amont de son remplacement, par un système de tuilage. La France connaît actuellement une forte pénurie de secrétaires de mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par onze voix pour et une abstention, décide d'augmenter le nombre d'heures afférent au poste de secrétariat de mairie pour le porter, à compter du 1er janvier 2024, à 35 heures hebdomadaires.

*** Primes sur pouvoir d'achat**

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 porte création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents de la fonction publique territoriale. Cette prime varie en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, et est proratisée au temps de travail. 4 agents sur 5 remplissant les conditions de rémunération et de présence, le conseil municipal, par onze voix pour et une abstention,

- Décide d'octroyer cette prime pour permettre une aide au pouvoir d'achat, la rémunération des agents en catégorie C n'étant pas très élevée.

- Dit que la délibération devra nécessairement faire l'objet d'un avis préalable du comité social territorial auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

- Dit que la délibération ne sera appliquée qu'après obtention de l'accord favorable du CST.

- Dit que les sommes seront prévues au BP 2024.

*** Augmentation de la valeur des tickets restaurant**

Pour augmenter également le pouvoir d'achat des employés, considérant que la valeur des tickets restaurant n'a pas augmenté depuis leur mise en place en 2018, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Revalorise la valeur pour la porter à 8€ (4€ part employé – 4€ part patronale) à compter du 1er janvier 2024.

- Décide de maintenir la version « papier » jusqu'au 31 décembre 2024.

*** Convention AFR sur poste secrétariat**

Le 1er adjoint rappelle que le secrétariat de l'AFR est exercé par la secrétaire de mairie. Sa rémunération est assurée par cette dernière annuellement. Compte tenu des difficultés récurrentes auprès de la MSA, liées à de nouvelles obligations de déclaration mensuelle, ainsi qu'à l'utilisation du logiciel de paye, il est suggéré d'établir une convention entre la commune et l'AFR de Ruffey-Lès-Beaune, la commune prenant en charge ces frais administratifs, l'AFR remboursant directement la commune.

CONSEIL MUNICIPAL

* Fixation rémunération agents recenseurs

Le 1er adjoint rappelle que le recensement de la population aura lieu sur la commune du 18 janvier au 17 février 2024 et que l'INSEE a demandé le recrutement de 2 agents recenseurs et d'un coordonnateur des opérations. Il a été convenu que l'un des 2 agents assurerait cette dernière fonction.

La commune est chargée de la rémunération de ces agents et perçoit de l'Etat une dotation forfaitaire qui s'élèvera à 1 368,00 €.

Après calculs et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une rémunération nette à chacune des agents recenseurs de 684,00 €.

5. TRAVAUX DE VOIRIE : avenants travaux – avenants financiers

Le 2ème adjoint fait le compte-rendu précis des travaux de voirie réalisés, analysant dans le détail les différents aléas et problèmes rencontrés lors de cette exécution notamment :

- surcoût de caniveaux, dégradation antérieure d'accotements, prolongement ou entrées charretières non réalisées, connexion au réseau d'eaux pluviales (impasse des Noyers), changement de diamètre des tuyaux et ajout nécessaire d'un regard et grille (rue Pierre Joigneaux).

Ces modifications entraînent des ajouts financiers qui pour le moment ne dépassent pas les sommes prévues au BP 2023.

M. Hainry, garde-forestier de Ruffey-Lès-Beaune, alerte par courrier du 21 novembre 2023 sur l'état de dégradation du chemin de Borne, accédant à la maison forestière. La commission « voirie » étudiera ce qu'il sera possible de faire sur 2024.

Le 2ème adjoint rencontrera le conseil départemental le 12 décembre pour la problématique des carrefours sur la D973, et la MICA le 18 janvier pour la sécurisation des voies en agglomération.

6. DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET

La commission « finances » s'est réunie le lundi 27 novembre et a fait le point sur les réajustements budgétaires à prévoir à travers une DM.

De plus, dans le cadre de la cession à Bourgogne Recyclage, une bande de terrain a été cédée au Conseil Départemental moyennant l'euro symbolique. Dans le cadre de cette cession, des écritures d'ordre doivent être réalisées.

Suite à l'impossibilité d'obtenir une carte DKV en remplacement de la carte Intermarché pour la fourniture de carburant, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'utilisation d'une carte bancaire du trésor public sur la régie d'avances.

7. COMPTE-RENDU RÉUNIONS ET APPROBATION RAPPORT D'ACTIVITÉ

- Le conseil d'école a donné le bilan des effectifs de rentrée, des sorties et autres activités prévues. La semaine de 4 jours est confirmée pour la période 2024-2027

- Un exercice « anti-attentat » a été réalisé le jeudi 23 novembre.

- La commission "animation et lien social" a finalisé l'organisation du repas des aînés (10/12) et du Noël dans les hameaux (20/12).

- Le rapport d'activité 2022 de la communauté d'agglomération et de l'office de tourisme est approuvé.

8. INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

- Notre adhésion au site de diffusion d'informations « Panneau pocket » est renouvelée pour une durée de 3 ans, avec un semestre gratuit.

- Un comptage nocturne « petits gibiers » sera réalisé par la Fédération Départementale de Chasseurs de Côte d'Or en toute fin d'année 2023.

La date du prochain conseil municipal est fixée au **mardi 9 janvier 2024**

FERMETURES DE FIN D'ANNEE

Le secrétariat de mairie sera fermé du 26 décembre au 1er janvier inclus.

Les adjoints seront toutefois joignables en cas de nécessité.

L'Agence Postale Communale sera fermée du 26 décembre au 1er janvier inclus.

La Maison France Services sera fermée du 29 décembre au 7 janvier inclus.

Vous trouverez, à l'intérieur de ce Rufféen, deux documents supplémentaires :

- Un bulletin d'inscription pour la soirée au profit du **Téléthon**, organisée le 27 janvier 2024 par le Foyer Rural de Ruffey.

- Un article du Pôle Rénovation Conseil relatif aux **arnaques et malfaçons dans le secteur de la rénovation**.

Le Pôle Rénovation Conseil est un Espace France Renov' (<https://france-renov.gouv.fr/>), service public pour l'accompagnement des projets de rénovation énergétique.

Ce service, porté par les intercommunalités du Pays Beaunois, est financé par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du service Effilogis.

Indépendant et gratuit, l'accompagnement du Pôle Rénovation Conseil a pour but de vous simplifier la rénovation de votre logement en proposant un accompagnement et des conseils adaptés tout au long de votre projet :

travaux de rénovation à envisager, présentation des aides mobilisables, critères de performance à respecter, aide à l'analyse des devis ...



RECENSEMENT



Cette année 2024, **RUFFEY-LÈS-BEAUNE** réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés **du 18 janvier au 17 février 2024**.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives...), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter l'une ou l'autre des agents recenseurs.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Nous vous présentons, ci-dessous, les agents recenseurs qui effectueront cette opération pour la commune, et qui vous rendront visite. Nous vous remercions de leur réserver un excellent accueil !



Sylvie MERLET Tél. : 06 31 85 42 71



Odile TARTARIN Tél. : 06 56 83 72 78



RECENSEMENT



Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Année de construction, surface, etc.
connaître votre **type d'habitation**,
c'est pouvoir anticiper les besoins
de construction dans votre ville.

... mon foyer ?

Les caractéristiques de votre foyer
pour permettre d'évaluer l'évolution
de la population et ses besoins futurs :
crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mon travail ?

Lieu de travail, secteur d'activité,
situation professionnelle, etc.
connaître votre **situation
professionnelle** permet
de comprendre l'activité
économique des communes,
accompagner leur développement,
et mesurer les mobilités entre
le domicile et le travail.

... mes habitudes de vie ?

Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc.
connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster
l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.

... mes données personnelles ?

Nom, prénom, etc.
vos données personnelles sont recueillies
afin de **ne pas vous compter plusieurs fois**.
Elles sont ensuite supprimées des bases
de données.

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État
de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !

 le-recensement-et-moi.fr

Les traitements de ces données personnelles mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes
au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés (CNIL).



FOYER RURAL



Le rideau est tombé sur la pièce « Conseil de famille »

Pendant un mois la salle du foyer rural de notre commune a vibré avec le public venu nombreux applaudir « **Conseil de famille** ».

Beau succès pour la pièce d'Amanda Sthers, interprétée par les comédiens de la troupe des Agités du Bocal, et qui a réuni près de **1700 spectateurs**.

Les talents de tous les membres de la troupe sont reconnus de nouveau cette année. En un mois et dix représentations, c'est huit mois de travail qui sont récompensés.

Les comédiens, grâce à leur investissement et à leur assiduité aux répétitions, portent pour partie la réussite de cette entreprise. Le succès rencontré depuis 25 ans par la troupe de théâtre de Ruffey-lès-Beaune tient pour beaucoup à tous ceux qui, dans l'ombre, s'activent à préparer ce marathon théâtral.

Mise en scène, décors, sons, lumières, communication, réservations et accueil du public les soirs de représentations sont autant de maillons qui contribuent à cette réussite.

Le public, de plus en plus nombreux chaque saison, nous donne envie de repartir pour une aventure. Il est le maillon indispensable au succès du spectacle vivant.

Les Agités du Bocal contribuent à faire connaître notre commune et notre foyer rural au-delà de notre canton. Indispensable également notre collaboration avec le foyer rural et la commune de Ruffey-lès-Beaune sans quoi rien ne pourrait se faire. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Le soir de la dernière, quand le rideau tombe sur les Agités du Bocal, il faut déjà penser à la prochaine pièce.

Pour l'année 2024, vous pourrez venir nous applaudir dès le mois de mars dans la pièce « **Dévorez-moi** » d'Olivier Lejeune. Une comédie inspirée d'un véritable fait divers, à partir d'une situation explosive et jamais vue au théâtre, une pièce tout public, aux nombreux rebondissements, saupoudrée de dialogues percutants, bref tous les ingrédients pour une sauce comique relevée.

Notez tous ce rendez-vous au mois de mars pour venir rire avec les Agités du Bocal et en attendant...

Joyeuses Fêtes à tous !!!



Les Agités du Bocal

« Léger comme une soupe »... suite

Comme nous l'avions déjà dit dans le Rufféen d'octobre, « Léger comme une soupe » a été une très belle réussite. Nous tenons à remercier sincèrement Pierre, Daniel et Laurent pour nous avoir gentiment prêté leurs cuisinières pour le bon déroulement de notre manifestation



Le conseil d'administration du foyer





PÔLE SCOLAIRE



Spectacle de Noël

Mardi 12 décembre, tous les élèves du pôle scolaire ont assisté à la représentation du spectacle **"La Perle magique"** à la salle des fêtes de Vignoles.

Emotion et humour étaient au rendez-vous.
Petits et grands ont pleinement profité du moment.

On se bouge pour les énergies renouvelables !

Développer l'écocitoyenneté est l'une des missions de l'école.

A cet effet, les classes de CE2/CM1 et CM2 ont accueilli un représentant de l'association **"Bourgogne Energies Renouvelables"** le jeudi 14 décembre.

Grâce à Loïc, ils ont abordé l'Energie sous des angles divers : énergies renouvelables, gaspillage de l'énergie, lien entre énergie et dérèglement climatique, etc...

Avec une approche ludique et active, ponctuée de manipulations, souhaitons que cette intervention ait donné envie aux enfants d'être les acteurs de demain !



Demi-journée arts créatifs en maternelle

Vendredi 15 décembre, les élèves de l'école maternelle ont fabriqué des petites décorations sur le thème de Noël. Parents et grands-parents étaient les bienvenus pour aider à la réalisation de bonhommes en pâte à sel ou de sapins en cordelettes.

Comme chaque année, ce moment de partage et d'échanges est toujours apprécié.





VIE COMMUNALE



Le repas des aînés...

Ce dimanche 10 décembre, le tant attendu repas des aînés s'est déroulé sous les meilleurs auspices. Après une belle prestation de chants de Noël par notre chorale "Choeur de Lauve", les convives, dont plusieurs résidents d'Âges et Vie, ont pu savourer le repas mitonné par Samuel Vincent (Plaisirs de la table) et profiter de l'animation assurée par notre fidèle Charly Coulon. Une belle journée pour le plus grand plaisir de tous.

Patrick SCHWIRTZ



... et la remise du colis aux absents

En ce 23 décembre quelque peu pluvieux, une quarantaine de colis ont été distribués par les membres de la commission "animation et lien social" à nos aînés qui n'avaient pu venir au repas du 10 décembre et qui souhaitaient en recevoir un.

Ils ont pu découvrir une composition de terrine, plat chaud, gâteaux... le tout accompagné d'une bouteille de vin. Ce moment attendu par certains permet aussi d'échanger et de prendre des nouvelles car la période est peu propice pour ce type d'échange.

Nous leur souhaitons bon appétit.

Cyril VACHON



Chez Âges et Vie

Mairie de Ruffey-lès-Beaune

2, rue du Pont - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE

Tél. 03 80 26 61 96

@ : mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr

Site : <http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

1er adjoint : 06 38 10 30 41

2ème adjoint : 07 80 38 54 15

3ème adjoint : 06 22 31 14 33

Ouverture du secrétariat au public

Lundi 15h-19h

Mardi, mercredi, jeudi 15h-17h

Vendredi 9h-12h

Agence postale

Lundi fermée

Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h-13h

Mercredi 9h-13h/14h-18h

Téléphone : 03 80 26 00 53

Maison France Services

(de préférence sur rendez-vous)

Lundi : 14h-19h Mardi : 9h-13h

Mercredi : 10h-13h / 14h-18h

Jeudi : 14h-19h Vendredi : 9h-12h

Tél. : 03 80 24 26 63

ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr

Directeur de publication : Gérard GREFFE Rédaction : N. BEROUJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWIRTZ

Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.